

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés:

Certifions que la Société :

VERSPIEREN SA Courtier en Assurances 15, Rue du Landy 93210 LA PLAINE SAINT DENIS CONEXIA SECURITE 8 RUE DE PARIS 78520 LIMAY

est titulaire, par notre intermédiaire, auprès de la Compagnie :

ALLIANZ IARD
1 COURS MICHELET
CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

d'une police n° **(en attente)** garantissant les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber à la suite de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités telles que définies ci-après :

- Prestations de sécurité en tous lieux et avec tous moyens matériels, nécessaires à la surveillance, au gardiennage, au contrôle, à la protection de tous biens meubles ou immeubles ainsi que celle des personnes dont la sécurité y est directement ou indirectement liée.

Toutes modalités d'exercice de ces activités, telles que surveillance directe, itinérante ou statique, rondes, télédétection, télésurveillance, vidéosurveillance, télésécurité, interventions, gardiennage avec chiens, agents SSIAP, agents cynophiles, etc.

Prévention de tous les types de risques, tels que vols, cambriolages, dégradations, vandalisme, incendie, fuites d'eau ou de gaz, pollutions accidentelles, pannes, explosions, risques industriels, etc.

- Sécurité incendie / agents SSIAP
- Vente, installations, maintenance de systèmes de détection intrusion/incendie/gestion technique/contrôle d'accès.
- Etudes, audit et assistance dans la mise en œuvre de moyens de sécurité

Responsabilité civile Exploitation	
Nature des dommages	Montant des garanties
Tous dommages confondus :	10 000 000 € par sinistre
Dont:	
- Faute inexcusable:	3 000 000 € par année d'assurance
 Dommages matériels et immatériels consécutifs (y compris vol par préposés) 	3 000 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	500 000 € par sinistre
 Pollution et atteintes à l'environnement accidentelles (Tous dommages confondus) : 	1 500 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile Professionnelle et/ou Après livraison ou Réception	
Nature des dommages	Montant des garanties
Tous dommages confondus	7 500 000 € par année d'assurance
Dont:	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 € par année d'assurance
- Dommages immatériels non consécutifs et frais de dépose- repose	1 000 000 € par année d'assurance
- Pertes de clés	50 000 € par sinistre
- Défense Pénale et Recours	
- Frais et Honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes	50 000 € HT par année d'assurance

Siège social : 1, avenue François-Mitterrand BP 30200 – 59446 Wasquehal cedex **Etablissement de Saint-Denis :** 15, Rue du Landy 93218 La Plaine Saint-Denis cedex

Tel . 01 49 64 10 64 Fax. 01 49 64 10 65 www.verspieren.com



La présente attestation, valable du 19.02.2024 au 31.12.2024, sous réserve du paiement complet des primes, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Saint-Denis, le 19.02.2024

VERSPIEREN

COURTIER EN ASSURANCES

Professionnels de la Sécurité

932 DESTINATIONS

Tél. 014964 1064 - www.verspieren.com

N° ORIAS: 07 001 542 - www.orias.fr